

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Président : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

Secrétaire de séance : Madame HARDIER-QUINT

Présents : Mrs GODEFROY, DE RE, DURAND, POIRET, CHARTREL, PLUCHE et LECAT

Mmes BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, HERVAUX, HARDIER-QUINT, SEZILLE DES ESSARTS
et DESTALMINIL

Pouvoir : Mme SIMON à M. DE RE

Absent : M. MARCHANDISE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 5 juin 2020, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 21.33
- Taxe foncière (non bâti) : 74.27

A compter de cette année, il n'y a plus lieu de délibérer sur la taxe d'habitation, celle-ci étant supprimée. La Commune touchera le produit directement par l'Etat.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020 soit :

- 307 607.95 € à l'article 001
- 78 617.72 € à l'article 1068

BUDGET PRIMITIF 2020

Sur présentation de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 623 760.00 €
- Section d'investissement : 808 170.00 €

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement du CCAS communal.

Le Conseil Municipal décide d'une subvention de 6 150.00 € pour l'année 2020 au profit du CCAS.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur présentation de Monsieur le Président et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les subventions 2020 comme suit :

- Association de Bizy 400.00 €
- Association Cuts qui Bouge 300.00 €

| | |
|---|------------|
| - Association Les Amis de l'Ecolier | 450.00 € |
| - Passage BAFA | 450.00 € |
| - Prix de Pommery | 90.00 € |
| - Vie Libre | 150.00 € |
| - Croix Rouge | 150.00 € |
| - Association ENVOL | 50.00 € |
| - Association Bien vieillir chez soi | 150.00 € |
| - Association des Donneurs de sangs bénévoles | 150.00 € |
| - FNATH Association des accidentés de la vie | 150.00 € |
| - LIB 44 | 150.00 € |
| - SPA | 1 179.29 € |
| - Resto du Cœur | 750.00 € |
| - Subventions diverses | 1 430.71 € |
| | ----- |
| TOTAL | 6 000.00 € |

Il est rappelé que le versement des subventions est soumis au dépôt en Mairie des résultats 2019 et des prévisions 2020.

INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

COMMUNICATION :

- Le Flash du mois de juin a fait « peau neuve ». Bon retour de la population.
- Le site Internet peut être amélioré, des rubriques sont manquantes.

TRAVAUX :

- La rénovation des calvaires va être entreprise.
- Un parking à vélos sera installé sur la place de la Mairie.
- Un état des lieux des voiries sera réalisé
- Un inverseur de gaz est prévu à la Salle Polyvalente
- Un radar mobile est à l'essai 1 mois à l'Est du village, le mois suivant il sera installé à l'Ouest du village, s'en suivra une réunion à la Sous-Préfecture pour un consensus

CCAS /FETES ET CEREMONIES :

- La Commission du CCAS se révèle dynamique. La première réunion a été riche en propositions
- Pour la cérémonie du 14 juillet, les invitations habituelles seront envoyées. Au programme, dépôt de gerbe au Monument aux morts, tirage du Prix de Pommery et apéritif amical en plein air

AFFAIRES DIVERSES

- La rue du Long Marais est en mauvais état. Les récents orages ont inondé le secteur. Des solutions sont à étudier.
- Rue de la Ramée, une administrée souhaite rénover l'entrée de sa propriété. Elle sollicite la Commune pour la reprise du trottoir. La dépense s'élevant à 3 500 €, le Conseil Municipal refuse ces travaux. Les trottoirs actuels sont encore en bon état.
- Une campagne de dératisation s'avère nécessaire dans certains secteurs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy GODEFROY